



| | | | |
|---|-----------|-----------|---------|
| Page | 1 | de | 2 |
| INDEX | 0410 | | |
| 1. N° de permis de la CCSN (le cas échéant) 09944-2-11.6 | | | |
| 2. Date de l'Ordre | | | |
| 15 h | A 2010 | M 01 | J 13 |

**ORDRE EN VERTU DE L'ARTICLE 35 OU DE
L'ALINÉA 37(2)f) DE LA LOI SUR LA SÛRETÉ ET LA
RÉGLEMENTATION NUCLÉAIRES**

| | |
|---|---|
| <p>3. Société/titulaire de permis (le cas échéant) et adresse</p> <p>Acuren group inc., 7450 -18 street Edmonton (Alberta)</p> | <p>4. Nom (et titre ou poste) de la ou des personnes visées par l'ordre</p> <p>Cody Hankinson (OAE accrédité - Acuren) et David Young (superviseur du site Syncrude d'Acuren)</p> |
| <p>5a. Actions ou mesures requises devant être prises par le titulaire de permis et/ou toute autre personne visée (préciser) pour tout installation, lieu, substance, véhicule, équipement ou information (préciser), incluant toute échéance ou restriction</p> <p>Par la présente, la CCSN ordonne à Acuren d'interdire à Cody Hankinson (OAE n° 12842) et à Kevin Johnston (OAE n° 12453) l'exploitation de tout appareil d'exposition jusqu'à ce qu'Acuren puisse démontrer, à la satisfaction de la CCSN, que ces opérateurs ne représenteront plus un risque déraisonnable pour la santé et la sûreté des personnes.</p> <p style="text-align: right;">Addenda joint <input type="checkbox"/></p> | |
| <p>5b. Le présent ordre ne sera plus en vigueur lorsque toutes les conditions énumérées dans le champ 5a) auront été remplies;</p> <p style="text-align: right;">Addenda joint <input type="checkbox"/></p> | |
| <p>6. Information on sur laquelle l'ordre est fondé</p> <p>Rapport d'inspection n° 223840, le 13 janvier 2010. E-docs 3486682 : Rapport manuscrit n° 223840 et photographies annotées prises durant l'inspection.</p> <p style="text-align: right;">Addenda joint <input type="checkbox"/></p> | |
| <p>7. Time limit for complying: Immediately: Time Specified: <input type="checkbox"/></p> <p>Date limite pour se conformer : Immédiatement : <input checked="" type="checkbox"/> Date précise : <input type="checkbox"/> _____ (a/m/j)</p> | |
| <p>8. Inspecteur ou fonctionnaire désigné de la CCSN émettant l'ordre</p> <p>Nom : Mark Woolley Titre : Inspecteur, Division de l'inspection des activités autorisées Téléphone : 403-292-51833</p> <p>Adresse : 220-4th Avenue SE, Suite 670 Calgary (Alberta) T2G 4X3 Télécopieur : 403-292-69855</p> <p>Signature : _____</p> | |
| <p>9. Méthode de transmission de l'ordre</p> <p>Livraison en mains propres <input checked="" type="checkbox"/> Courrier <input type="checkbox"/> Télécopieur <input type="checkbox"/> Autre (préciser) _____</p> | |

RÉSUMÉ DE CERTAINS ARTICLES PERTINENTS DE LA *LOI*

ORDRES D'UN INSPECTEUR

35(1) Référez-vous à ce paragraphe pour les ordres émis aux titulaires de permis.

35(2) Référez-vous à ce paragraphe pour les ordres émis à toute personne.

FONCTIONNAIRES DESIGNES

37(2)f) La Commission peut autoriser le fonctionnaire désigné à émettre un ordre au même titre qu'un inspecteur en vertu du paragraphe 35(1) ou (2).

PROCÉDURES

38 Tout ordre émis par un inspecteur ou un fonctionnaire désigné en vertu de l'alinéa 37(2)f) devra l'être conformément aux Règles de procédure prescrites par la CCSN, et toute mesure prise en vertu de l'alinéa 37(2)c), d) ou g) devra l'être conformément à ces Règles.

CONFORMITÉ À L'ORDRE

41 Les personnes visées doivent se conformer aux ordres de la Commission, d'un inspecteur ou d'un fonctionnaire désigné dans les délais prescrits ou, si aucun délai n'est précisé, dans l'immédiat, même si elles n'ont pas eu la possibilité d'être entendues à cet égard.

POSSIBILITÉ D'ÊTRE ENTENDU

Référez-vous aux articles **39** et **40** de la *Loi*.

RESPONSABILITÉ DES COÛTS

Référez-vous à l'article **42** de la *Loi*.

INFRACTIONS ET SANCTIONS

Référez-vous aux articles **48** à **65** de la *Loi*, inclusivement.